



PREFETE DE LA DORDOGNE  
DIRECTION DEPARTEMENTALE DES TERRITOIRES

## **AVIS DE MISE A DISPOSITION DU PUBLIC**

### **Projet de défrichement pour la construction d'une centrale photovoltaïque au sol commune de Thenon**

Il sera procédé à une mise à disposition du public **du 18 septembre 2017 au 03 octobre 2017 inclus**, du dossier de demande d'autorisation concernant le projet de défrichement d'une surface de 2,3393 hectares aux lieux-dits « Lafarge » et « Lage » sur la commune de Thenon pour la construction d'une centrale photovoltaïque au sol.

Le responsable de ce projet est la Société SOLEIA 31 – 18 bis avenue de la Vertonne – 44120 VERTOU. Les informations relatives au projet peuvent lui être demandées.

Le dossier de demande d'autorisation de défrichement comprenant une étude d'impact et l'avis de l'autorité environnementale sera mis à disposition du public à la mairie de Thenon où les intéressés pourront en prendre connaissance aux jours et heures habituels d'ouverture des locaux au public ainsi que lors de la permanence assurée par la Société SOLEIA 31 le vendredi 29 septembre 2017 de 09h00 à 17h00 et consigner leurs observations par écrit sur un registre ouvert à cet effet.

A la fin de la mise à disposition, le responsable du projet, la Société SOLEIA 31, recueillera les avis formulés et fera le bilan de la mise à disposition qu'il adressera à la Préfète, à la Direction Départementale des Territoires.

Le bilan de la mise à disposition sera consultable par le public à la mairie de Thenon, à la Direction Départementale des Territoires - Service Connaissance et Animation Territoriale ainsi que sur le site internet de la Préfecture : [www.dordogne.gouv.fr](http://www.dordogne.gouv.fr).

La Préfète de la Dordogne est compétente pour statuer sur la demande d'autorisation de défrichement sollicitée.